

Alexy Marier - Conditionnement physique 50+

Termes et conditions de services

Objet du contrat

Ce contrat définit les termes et conditions pour la participation à un cours en groupe de conditionnement physique dispensé par Alexy Marier au chalet du Centre de la nature, 225 chemin de la plage (ci-après dénommé "le cours").

Durée et horaires

Le cours aura lieu à des horaires convenus entre l'instructeur et les participants. Les horaires peuvent être modifiés avec un préavis raisonnable donné par l'instructeur.

Pour la **session du Printemps 2025**, les cours auront lieu du 14 avril au 20 juin 2025. Il y a deux exceptions à l'horaire, il n'y aura pas de cours le jeudi 24 avril (reprise le lundi 21 avril) et pas de cours le jeudi 12 juin, reprise le lundi 9 juin.

Paielement

Les participants s'engagent à payer les frais d'inscription et les frais de cours selon les tarifs convenus ci-haut lors du processus d'inscription. Le paiement doit être effectué avant le début du cours, et aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence ou d'annulation après le début du cours.

Santé et responsabilité

Les participants certifient qu'ils sont en parfaite condition physique pour suivre un cours de conditionnement physique et qu'ils ont communiqué de manière complète et exacte leur état de santé à l'instructeur, par écrit, à l'aide du formulaire d'inscription. Il est fortement recommandé aux participants de consulter un professionnel de la santé avant de débiter tout programme d'exercice. En outre, les participants assument l'entière responsabilité de toute blessure ou problème de santé survenant pendant ou après le cours, et dégagent l'instructeur de toute responsabilité à cet égard.

Comportement

Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux envers l'instructeur et les autres participants. Tout comportement inapproprié, y compris les insultes, le harcèlement ou toute autre forme de violence verbale ou physique, propos discriminatoires, racistes ou sexistes peut entraîner l'expulsion immédiate du cours sans remboursement.

Propriété intellectuelle

Tous les documents, enregistrements audio ou vidéo, routines ou autres contenus fournis par l'instructeur dans le cadre du cours restent la propriété intellectuelle de l'instructeur. Les participants s'engagent à ne pas reproduire, distribuer ou utiliser ces contenus à des fins commerciales sans l'autorisation écrite de l'instructeur.

Confidentialité

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des autres participants et à ne pas divulguer d'informations personnelles partagées pendant le cours.

Annulation et remboursement

Les frais retenus seront déduits du montant remboursé au participant.

En cas d'annulation du cours par l'instructeur, les participants auront droit à un remboursement intégral des frais de cours payés.

En cas d'annulation de la part du participant : Le présent contrat est soumis à la loi sur la protection du consommateur et des frais d'annulation peuvent être appliqués selon les circonstances et les délais d'annulation.

- Aucun frais ne sera facturé si le participant annule avant le début de l'exécution de ce contrat;
- Si l'annulation a lieu dans les 10 premiers jours du contrat, des frais administratifs correspondant à 10% des frais de cours payés seront retenus, plus les frais des cours qui ont eu lieu avant la date d'annulation, que le participant ait été absent ou non à ces cours;
- Passé 10 jours, toute annulation engagera des frais administratifs de 50\$ plus les frais des cours qui ont eu lieu avant la date d'annulation, que le participant ait été absent ou non à ces cours.

Le participant qui décide d'annuler ce contrat doit communiquer par écrit à alex@kinesiologue.org.

Modification du contrat

Toute modification ou complément à ce contrat doit être fait par écrit et signé par toutes les parties.

En signant ce contrat, les participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté les termes et conditions énoncés ci-dessus.